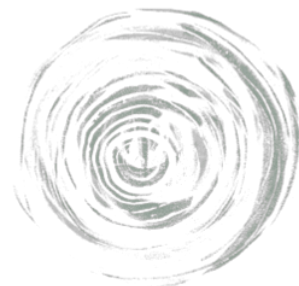


Juillet 2025



Stratégie bas-carbone



Énergie renouvelable



Hydraulique urbaine



Milieu naturel



Espace urbain



Hydraulique fluviale



Agriculture
Environnement



Paysage



Assainissement
non collectif

PROJET DE PARC ÉOLIEN DU TIERFOUR

Communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86)

**Dossier de demande d'autorisation environnementale
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

Pièce 9 : Capacités techniques et financières



Source : AEPE Gingko

FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire		Energiequelle 12, rue Alek Plunian 35136 Saint Jacques de la Lande
Bureau d’études		NCA environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	27/06/2025	Création du document
0.1	17/07/2025	Modifications
1	22/07/2025	Version finale

Enregistrement des versions :

Versions < 1

versions de travail

Version 1

version du document déposé

Versions > 1

modifications ultérieures du document

AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86) est constitué de 14 pièces différentes, afin de faciliter sa lecture.

Pièce 1 : Description du projet

Pièce 2 : Note de présentation non technique

Pièce 3 : Justificatif de maîtrise foncière

Pièce 4 : Parcelles du projet et informations liées

Pièce 5 : Étude d'impact sur l'environnement

Pièce 6 : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement et études spécifiques (étude paysagère, étude écologique, étude acoustique, etc.).

Pièce 7 : RNT de l'étude d'impact sur l'environnement

Pièce 8 : EDD et son RNT

Pièce 9 : Capacités techniques et financières

Pièce 10 : Autres pièces obligatoires ICPE

Pièce 11 : Plan à l'échelle 1/25 000 ou 1/50 000

Pièce 12 : Éléments graphiques, plans ou cartes

Pièce 13 : Plan d'ensemble et plans de masse

Pièce 14 : Autre dépôt de fichier

La présente pièce (9/14) du DDAE présente les capacités techniques et financières du porteur de projet du parc éolien du Tierfour sur les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86).

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	3
CHAPITRE 1 : PRÉSENTATION DU DEMANDEUR	3
I. LA SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DU TIERFOUR	4
II. LA SOCIÉTÉ ENERGIEUELLE	4
CHAPITRE 2 : CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	5
I. LES CAPACITÉS TECHNIQUES.....	6
I. 1. La société pétitionnaire	6
I. 1. 1. Une société de projet	6
I. 1. 2. La société Energiequelle GmbH	6
I. 1. 3. La société Energiequelle sas	7
I. 2. Les autres intervenants	8
I. 2. 1. En phase de construction	8
I. 2. 2. En phase d'exploitation	9
II. LES CAPACITÉS FINANCIÈRES	9
II. 1. Les capacités financières de la société	9
II. 2. Le financement du projet.....	10
II. 3. Le plan d'affaire prévisionnel	10
II. 4. La garantie de démantèlement	11
II. 4. 1. Calcul du montant initial de la garantie financière.....	11
II. 4. 2. Formule d'actualisation des coûts	11
LISTE DES ANNEXES	12
ANNEXE 1 : LISTE DES PARCS CONSTRUITS ET MIS EN SERVICE PAR LE GROUPE ENERGIEUELLE	13
ANNEXE 2 : LISTE DES PARCS DONT LA GESTION D'EXPLOITATION TECHNIQUE EST ASSURÉE PAR LE GROUPE ENERGIEUELLE	23
ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DE QUELQUES PARCS CONSTRUITS PAR ENERGIEUELLE SAS EN FRANCE	32
ANNEXE 4 : EXTRAIT KBIS DE LA SAS PARC ÉOLIEN DU TIERFOUR	38
ANNEXE 5 : PRÉSENTATION DU SERVICE CONSTRUCTION D'ENERGIEUELLE SAS	40
ANNEXE 6 : PRÉSENTATION DU SERVICE EXPLOITATION D'ENERGIEUELLE SAS	42
ANNEXE 7 : LISTE DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES ÉOLIENNES	44
I. PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	45
II. MAINTENANCES PRÉVENTIVES	45
III. MAINTENANCES CURATIVES	45
ANNEXE 8 : LISTE DES PRESTATIONS D'EXPLOITATION TECHNIQUE ET COMMERCIALE	46
I. EXPLOITATION TECHNIQUE	47
II. EXPLOITATION COMMERCIALE	48
ANNEXE 9 : BUSINESS PLAN PRÉVISIONNEL DU PROJET ÉOLIEN	49
ANNEXE 10 : LETTRE D'ENGAGEMENT : CONSTITUTION DES GARANTIES FINANCIÈRES	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les chiffres clés d'Energiequelle	4
Figure 2 : Logo du groupe Energiequelle	7
Figure 3 : Présentation schématisée des relations capitalistiques au sein du Groupe Energiequelle	7

Figure 4 : Logo d'Energiequelle SAS	7
Figure 5 : Présentation schématisée des relations contractuelles au sein du Groupe Energiequelle.....	8
Figure 6 : Certificat CrefoZert	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les chiffres clés du groupe Energiequelle	10
---	----

Chapitre 1 : PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

I. LA SOCIÉTÉ PARC ÉOLIEN DU TIERFOUR

Nom du demandeur :	Parc éolien du Tierfour
Siège social :	12, rue Alek Plunian 35136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE
Statut Juridique :	(SAS) Société par actions simplifiées
Capital social :	5 000 euros
Numéro RCS :	853 913 507 RCS Rennes
Nature de l'activité :	Production et vente d'électricité

Le parc éolien sera construit puis exploité par la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR, Maître d'Ouvrage des installations. Il s'agit d'une société de projet, société ad hoc, détenue à 100% par la société de droit allemand Energiequelle GmbH.

Le projet a été initié par la société Energiequelle SAS, elle-même filiale à 100% de la société Energiequelle GmbH.

Energiequelle SAS, acteur de la transition énergétique depuis plus de 20 ans, couvre tout le cycle de vie d'un projet éolien et photovoltaïque, du développement au démantèlement du parc, en passant par la gestion d'exploitation technique et commerciale. Fondée en 2001 et anciennement connue sous le nom P&T Technologie, l'entreprise adopte le nom Energiequelle SAS en 2024.

L'entreprise regroupe aujourd'hui plus de cinquante collaborateurs répartis sur 3 agences : St Jacques de la Lande (son siège social à côté de Rennes), Dijon et Bordeaux. Cet ancrage local offre la possibilité d'être au plus près des territoires.

Aujourd'hui, l'expérience d'Energiequelle SAS en France repose sur un parc construit et exploité d'environ 280 MW, et plus de 650 MW de projets éoliens et photovoltaïque en développement lui permettant ainsi d'être identifié comme un acteur solide et sérieux (cf. Annexe 1, Annexe 2 et Annexe 3).

L'extrait Kbis de la SAS Parc éolien du Tierfour est présentée en Annexe 4.

II. LA SOCIÉTÉ ENERGIEQUELLE

Acteur de la transition énergétique depuis plus de 20 ans, Energiequelle couvre tout le cycle de vie d'un projet EnR, du développement au démantèlement de parc.

Convaincu de l'indispensable transition énergétique et du rôle essentiel des énergies renouvelables dans cette mutation, Energiequelle a fait le choix de la diversification en développant à la fois des projets éoliens terrestres et solaires photovoltaïques, ainsi que stockage.

Dotée d'une solide expérience et hautement qualifiée, l'équipe Energiequelle s'applique à concilier les intérêts des communes, des habitants, des propriétaires fonciers et des agriculteurs avec les enjeux environnementaux, techniques, sociaux et économiques autour des projets que l'entreprise développe et exploite.

En 2010, l'entreprise est devenue la filiale française du groupe allemand Energiequelle GmbH et a adopté son nom en 2024.

Les expertises d'Energiequelle



DÉVELOPPEMENT

Chaque site ayant ses spécificités, l'entreprise s'attache à intégrer au mieux l'ensemble des dimensions sociétales, environnementales et paysagères pour définir un projet sur-mesure, en cohérence avec le territoire. Ainsi, l'équipe développement accompagne et informe le territoire depuis la prospection de sites jusqu'à l'obtention des autorisations administratives du projet.



CONSTRUCTION

En France, Energiequelle assure la conduite de projets en Assistance à Maitrise d'Ouvrage : la maîtrise de la qualité et de la sécurité du projet, le contrôle des coûts et la gestion des délais, quel que soit l'état d'avancement du projet jusqu'à sa mise en service.



EXPLOITATION

Le service exploitation d'Energiequelle assure chaque jour la gestion technique et commerciale des parcs éoliens situés en France. De la coordination des différents acteurs des parcs sur le terrain à leur gestion économique et financière, la sécurité, le respect des réglementations et l'optimisation de la production demeurent les priorités de l'entreprise.



ACQUISITION-PARTENARIAT

Avec le concours de sa maison mère Energiequelle GmbH, Energiequelle SAS a la capacité d'intervenir à tous les stades d'un projet éolien, que ce soit pour une reprise ou un partenariat, de son développement jusqu'à son aboutissement.



DÉMANTÈLEMENT-REPOWERING

L'entreprise a fait sienne des nécessités de démantèlement et d'optimisation des parcs éoliens. L'objectif est simple : maximiser l'exploitation des sites éoliens en remplaçant les anciennes installations par de nouvelles machines plus performantes.

Les chiffres clés d'Energiequelle

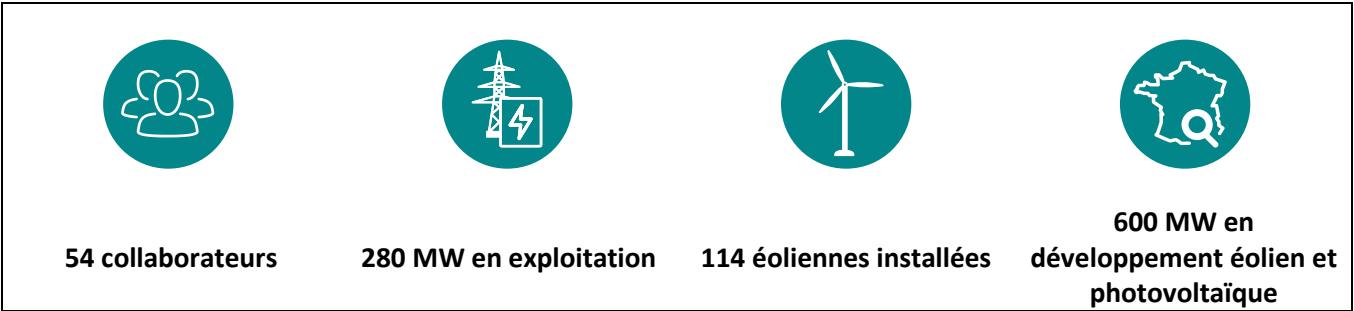


Figure 1 : Les chiffres clés d'Energiequelle
Source : Energiequelle

Chapitre 2 : CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

L'article D181-15-2 du code de l'environnement indique que lorsque l'autorisation environnementale concerne un projet relevant du 2° de l'article L. 181-1 (autorisation au titre des ICPE), le dossier de demande est complété par une description des capacités techniques et financières mentionnées à l'article L. 181-27 dont le pétitionnaire dispose, ou, lorsque ces capacités ne sont pas constituées au dépôt de la demande d'autorisation, les modalités prévues pour les établir. Dans ce dernier cas, l'exploitant adresse au préfet les éléments justifiant la constitution effective des capacités techniques et financières au plus tard à la mise en service de l'installation.

L'article L.515-46 du Code de l'Environnement pose le principe de la responsabilité de l'exploitant d'une installation produisant de l'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent en ce qui concerne son démantèlement et la remise en état du site, dès qu'il est mis fin à l'exploitation. Dès le début de la production, puis au titre des exercices comptables suivants, l'exploitant constitue les garanties financières nécessaires. Le montant de ces garanties financières est (depuis la loi APER du 10 mars 2023) réévalué périodiquement, en tenant compte notamment de l'inflation.

L'article R515-101 du même code précise, en outre, que la mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre du 2° de l'article L. 181-1 est subordonnée à la constitution de garanties financières visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.

L'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été mis à jour à cet effet par arrêté en date du 11 juillet 2023 notamment en ce qui concerne le calcul du montant initial de la garantie financière.

I. LES CAPACITES TECHNIQUES

I. 1. La société pétitionnaire

I. 1. 1. Une société de projet

Le véhicule juridique couramment utilisé pour porter un projet éolien est la structure d'une société de projet qui a pour objet social l'exploitation d'une ou plusieurs éoliennes, la production et la vente d'électricité.

La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR a été créée par son actionnaire unique, la Société Energiequelle GmbH dans le but de porter le projet de parc éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou. Cette société dédiée a vocation à abriter le projet. C'est elle qui sollicite l'Autorisation Environnementale, puis une fois le parc autorisé elle en fera réaliser la construction pour son compte puis elle exploitera ledit parc éolien.

Cette société de projet n'a pas vocation à employer du personnel propre pour réaliser son objet social mais en tant que filiale à 100% de la société Energiequelle GmbH, cette dernière va mettre à sa disposition toute l'expertise issue de plus de 25 années d'expérience dans le développement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens en Allemagne notamment.

Pour assurer la construction du parc éolien, une fois l'autorisation environnementale, objet du présent dossier de demande, accordée, la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va conclure avec sa maison mère, Energiequelle GmbH un contrat de contractant général. Au titre de ce contrat, Energiequelle GmbH va construire et livrer clés en mains à la société pétitionnaire le parc éolien réalisé dans le strict respect de l'Autorisation Environnementale accordée (une fois purgée de tout recours).

I. 1. 2. La société Energiequelle GmbH

Le pétitionnaire de la présente demande d'Autorisation Environnementale en vue d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou est donc une filiale à 100% de la Société Energiequelle GmbH qui va mettre à la disposition de la société de projet, la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR, les moyens techniques et financiers qu'elle a elle-même développés.

La société Energiequelle GmbH a été créée en 1997 et compte aujourd'hui un peu plus de 400 employés en Allemagne. La société se positionne parmi les plus importants acteurs du secteur des énergies renouvelables en Allemagne.

Son champ d'activité couvre le développement, la construction, l'exploitation technique et commerciale de parcs éoliens, photovoltaïques et de biogaz, avec une priorité, compte tenu de l'ancienneté de cette branche aux installations éoliennes. S'y ajoutent l'installation de postes source, la réalisation d'accumulateurs d'énergie ainsi que le raccordement à des réseaux publics ou privés des installations de production d'électricité. Outre l'énergie éolienne, Energiequelle GmbH est également active dans les secteurs du photovoltaïque, du biogaz, de la distribution d'électricité, de l'interconnexion au réseau et du stockage de l'énergie.

En ce qui concerne l'éolien, Energiequelle a implanté plus de 800 éoliennes, correspondant à 1 600 MW installés, et travaille avec les fabricants d'éoliennes de renom tels Enercon, Repower, Vestas, Nordex, GE Wind.

Le Groupe ENERGIEQUELLE a également un rôle précurseur dans la planification et la réalisation de concepts énergétiques complets pour des communes et des zones d'activité. Ainsi, Energiequelle GmbH a accompagné le village de Feldheim (dans la région du Brandebourg, près de Berlin) dans la mise en place du concept lui permettant la complète autonomie énergétique par des moyens renouvelables, ce qui a été une première en Allemagne. Le projet a commencé par l'installation de 4 éoliennes, le parc éolien qui comprend aujourd'hui plus de 60 éoliennes

forme l'ossature de l'approvisionnement énergétique local, tandis que la chaleur est fournie par la centrale de biogaz. Les fluctuations naturelles de la production de l'éolien sont compensées par un accumulateur d'énergie. Une centrale thermique à copeaux de bois et une installation « Power-to-heat » (de l'électricité à la chaleur) permettent de générer de la chaleur supplémentaire par temps particulièrement froid.

D'autres projets de ce type sont planifiés à l'avenir comme celui qui tend à l'autonomie énergétique en électricité et chauffage pour l'ensemble du circuit automobile allemand de Lusace (Lausitzring). ENERGIEQUELLE a réalisé la mise en service de l'éolienne la plus performante du monde : 17 millions de kilowattheures par an, issus exclusivement de l'énergie éolienne. Parmi d'autres installations déjà achevées, on peut citer également un carport solaire avec station-service solaire rattachée ainsi qu'une installation de biogaz mise en place par ENERGIEQUELLE également et qui fournit de l'énergie électrique et thermique.

La Société Energiequelle GmbH s'est développée pour devenir un Groupe de sociétés d'abord au niveau européen via le rachat de la Société P&T TECHNOLOGIE en France en 2010 puis la création de plusieurs filiales en Finlande, en Pologne, en Autriche et en Grèce. Récemment, le Groupe a ouvert des bureaux et commence le développement de projets en Afrique du Sud.



Figure 2 : Logo du groupe Energiequelle
Source : Energiequelle

Avec plus de 600 collaborateurs en Allemagne, en France, en Finlande, en Pologne, en Grèce et en Afrique du Sud, le Groupe ENERGIEQUELLE est leader de la branche de la réalisation et l'exploitation de parcs mettant en œuvre des énergies régénérables.

En France, les sociétés qui appartiennent au Groupe ENERGIEQUELLE sont la Société Energiequelle SAS qui réalise pour sa maison mère et holding du Groupe ENERGIEQUELLE, les prestations de développement de projets, de construction puis de gestion d'exploitation des parcs éoliens et photovoltaïques en France, ainsi que les sociétés d'exploitation de parcs éoliens.

C'est ainsi que la société Energiequelle GmbH qui détient l'intégralité des actions du capital social de la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR, mais également celles qui composent le capital social de la Société Energiequelle SAS, confiera à cette dernière la charge de suivre les travaux de construction du parc éolien dans le respect des règles de l'art, des normes ainsi que des prescriptions particulières de l'arrêté préfectoral d'autorisation le cas échéant. (cf. Annexe 5).

Une fois la mise en service des installations du parc éolien réalisée, c'est par le biais d'un contrat d'exploitation technique et commerciale à conclure au profit de la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR que l'actionnaire unique de ladite société de projet chargera la société Energiequelle SAS d'accompagner au quotidien l'exploitant dans la gestion du parc éolien. (cf. Annexe 6).

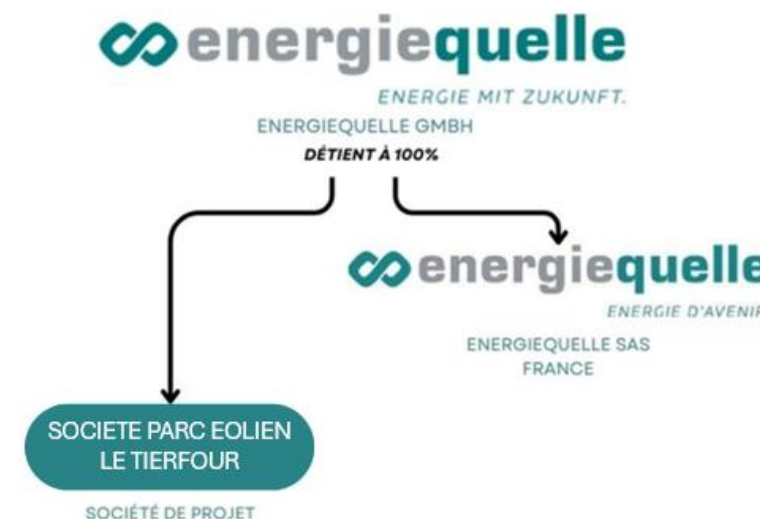


Figure 3 : Présentation schématisée des relations capitalistiques au sein du Groupe Energiequelle
Source : Energiequelle

I. 1. 3. La société Energiequelle sas

Energiequelle SAS, acteur de la transition énergétique depuis plus de 20 ans, couvre tout le cycle de vie d'un projet éolien et photovoltaïque, du développement au démantèlement du parc, en passant par la gestion d'exploitation technique et commerciale. Fondée en 2001 et connue alors sous la dénomination P&T Technologie, l'entreprise a été rachetée par la Société Energiequelle GmbH en 2010.

À compter de 2024, P&T TECHNOLOGIE adopte le nom d'Energiequelle.



Figure 4 : Logo d'Energiequelle SAS
Source : Energiequelle

L'entreprise regroupe aujourd'hui plus de cinquante (50) collaborateurs répartis sur trois (3) agences : St Jacques de la Lande (son siège social à côté de Rennes), Dijon et Bordeaux. Cet ancrage local la positionne au plus près des territoires.

Aujourd'hui, l'expérience d'Energiequelle SAS en France repose sur plusieurs dizaines de parcs construits et exploités représentant une puissance d'environ 280 MW et plus de 650 MW de projets éoliens et photovoltaïque en développement. Forte de cette expérience, Energiequelle SAS est identifiée comme un acteur solide et sérieux.

Energiequelle SAS est, en outre, la société qui a réalisé la phase de développement du projet du parc éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou.

Au sein du service Construction l'équipe suit les chantiers de construction de parcs éoliens et photovoltaïques sur toute la France.

Ses missions relèvent, au choix du Client, de la maîtrise d'œuvre, de l'ordonnancement et du suivi de chantier ou bien de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les connaissances et compétences techniques développées par ce service depuis toutes ces années seront mises à la disposition de la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR par l'intermédiaire d'un contrat de Maîtrise d'œuvre que la maison-mère et contractant général, Energiequelle GmbH, va confier à Energiequelle SAS pour diriger ce

chantier en France et notamment coordonner l'intervention des différents prestataires et suivre la qualité des travaux réalisés.

En dix ans, ce ne sont pas moins de 114 éoliennes dont les chantiers ont été suivis par le service Construction de la société Energiequelle SAS.

Au sein du service Exploitation, l'équipe technique se compose d'un directeur d'exploitation technique et commerciale, d'un responsable exploitation technique, d'un technicien d'exploitation, de cinq chargés d'exploitation et d'un chargé de mission QHSE et ICPE.

Cette équipe est spécialement formée à l'exploitation et à la maintenance des aérogénérateurs et suivent régulièrement des formations de remise à niveau. Ils possèdent l'ensemble des habilitations nécessaires à ces tâches, tant en matière de travail en hauteur, qu'en matière de travail sur les courants électriques.

Tous les jours de l'année, cette équipe est dédiée aux missions suivantes :

- Veiller au bon déroulement des vérifications de maintenance aux dates correspondantes ;
- Garantir le bon état des équipements en vue de leur pérennité et de leur bonne production ;
- Vérifier les bonnes performances de l'installation et en rendre compte à l'exploitant ;
- Assurer le suivi de production 24 h / 24 h ;
- Programmer et réaliser les actions de maintenance préventives des équipements ;
- Répondre aux alarmes de défaut de l'installation et accomplir la maintenance corrective ;
- Surveiller l'état du terrain pour en assurer l'accessibilité et l'absence de risque inhérent.

Les salariés d'Energiequelle SAS interviennent à distance ou/et en se déplaçant sur site pour assurer les interventions nécessaires. Tous les aérogénérateurs et les postes de livraison sont équipés de sorte à permettre un relevé en temps réel de chacune des machines des parcs et de chaque poste électrique qui lui sont raccordés ; ces équipements permettent en outre d'exécuter des consignes à distance.

L'usage de ces outils renforcent la sécurité des installations et améliorent les délais d'intervention tout comme leur pertinence. L'analyse des données reçues des aérogénérateurs permettent de prévoir des actions de maintenance préventives.

À ce jour, ce ne sont pas moins de 28 parcs éoliens dont exploitation technique est gérée par les équipes de la société Energiequelle SAS.

La Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR confiera à la société Energiequelle SAS les missions de gestion d'exploitation technique et commerciale dudit parc.

En vertu de ce contrat, le parc éolien bénéficiera des moyens techniques en matière de surveillance de ses installations comme développé ci-dessus mais également de la compétence des membres de l'équipe commerciale.

Cette dernière est composée d'une responsable d'exploitation commerciale, de quatre chargées d'exploitation commerciale et d'une assistante administrative et comptable : des personnes dédiées à la gestion quotidienne de la société, la comptabilisation de la production et la vérification ou l'établissement des factures de vente d'électricité puis leur prompt recouvrement.

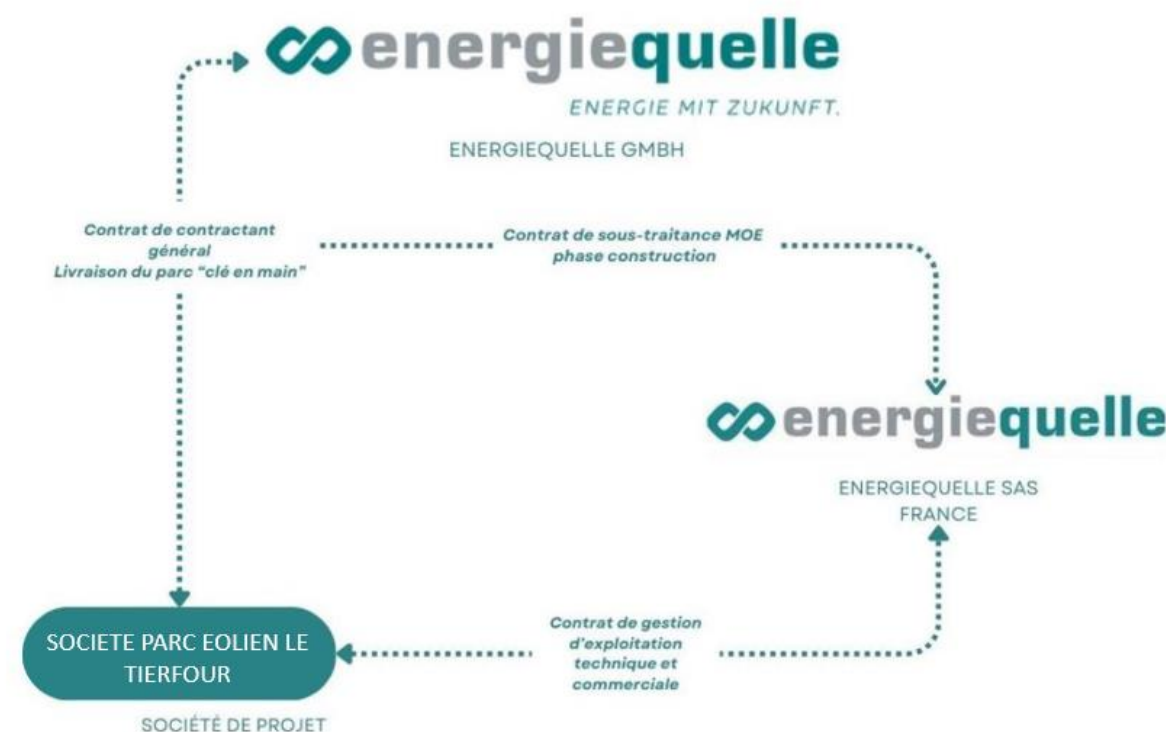


Figure 5 : Présentation schématisée des relations contractuelles au sein du Groupe Energiequelle
Source : Energiequelle

I. 2. Les autres intervenants

Pour assurer à chaque étape de la vie du parc éolien Le Tierfour à Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, la protection des intérêts visés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, les moyens humains et techniques appartenant au Groupe ENERGIEQUELLE seront mobilisés, tant en France qu'en Allemagne par le biais de contrats conclus par la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR.

Les sociétés du Groupe ENERGIEQUELLE vont également faire appel à des professionnels spécialisés en complément de leurs propres compétences.

Le développement ci-dessous a pour but de compléter les éléments d'informations en présentant les intervenants extérieurs au Groupe ENERGIEQUELLE selon la phase pendant laquelle ils seront sollicités.

I. 2. 1. En phase de construction

Comme préalablement explicité, la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR va conclure avec la société Energiequelle GmbH un contrat de contractant général, aux termes duquel cette dernière va prendre en charge l'ensemble des achats et des travaux s'engageant à livrer Clés en Mains à la société future exploitante un parc éolien conforme à l'Autorisation Environnementale accordée.

La construction et l'élévation des éoliennes sur le site relève de la compétence des turbiniers. Energiequelle GmbH dans l'exercice de sa mission de contractant général va conclure avec un turbinier ayant les meilleures références un contrat d'achat de machines dans le cadre duquel le turbinier lui-même assurera l'élévation des aérogénérateurs dans le respect de son propre cahier des charges.

À ce stade du dépôt du dossier de la demande d'Autorisation Environnementale, le choix du turbinier qui fournira les éoliennes du parc n'est pas arrêté. En effet, ce choix n'intervient qu'après que l'Autorisation Environnementale a été accordée.

La société Energiequelle GmbH dispose d'experts en matière de négociation commerciale pour l'achat des machines. Leur cahier des charges est exigeant et strict tant en ce qui concerne les certificats de conformité des machines suite à la réalisation des tests établis par la norme européenne qu'en ce qui concerne les références des turbiniers. Compte tenu de sa propre expérience sur plusieurs dizaines d'années, Energiequelle GmbH est bien placée pour vérifier l'absence de défauts des machines mises en service sur ses précédents projets.

La société Energiequelle GmbH ne travaille qu'avec des turbiniers européens tels que Enercon, Nordex et Vestas. Elle achète les turbines neuves ainsi que la prestation consistant en leur élévation auprès dudit turbinier.

Préalablement à leur édification, de nombreux échanges ont lieu entre le turbinier et la société Energiequelle GmbH ainsi qu'avec le service construction de la société Energiequelle SAS pour définir notamment les prescriptions en matière de qualité de fondations.

Les différents corps de métier, principalement les entreprises de fondations et de BTP sont triées sur le volet par les équipes de la société Energiequelle SAS en charge du suivi de la construction.

Ayant déjà assuré la maîtrise d'œuvre du chantier de nombreux parcs éoliens en France, le service Construction dispose d'une liste d'entreprises françaises les plus consciencieuses et respectueuses du Cahier des charges (CCAP/CCAG) établi dans le cadre d'un projet de parc éolien.

Au titre de ses missions, le service Construction de la société Energiequelle SAS s'assure particulièrement du respect par tous les intervenants sur le chantier de construction des prescriptions comprises dans l'arrêté préfectoral d'Autorisation Environnementale relatives à ladite phase.

I. 2. 2. En phase d'exploitation

Tous les grands fabricants européens d'éoliennes susvisés assurent eux-mêmes la maintenance des éoliennes qu'ils ont installées. Il sera dès lors conclu entre le pétitionnaire de l'Autorisation Environnementale et le fabricant des éoliennes mises en service sur le parc éolien le Tierfour, un contrat de maintenance aux termes duquel le fabricant sera responsable des principales prestations de maintenance listées en Annexe 7.

Cette liste est complémentaire de celle relative aux prestations d'exploitation technique et commerciale (cf. Annexe 8) qui seront confiées à la Société Energiequelle SAS par la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR en vertu du contrat de gestion d'exploitation technique et commerciale.

Les constructeurs fournissent une garantie relative aux éventuels défauts des éoliennes, une garantie de disponibilité des éoliennes, une garantie de courbe de puissance et une garantie relative au niveau sonore des éoliennes installées.

Le contrat de maintenance entre le pétitionnaire et le fabricant des éoliennes n'étant pas conclu à ce jour, il ne peut être produit au jour du dépôt de la présente demande.

Le service de gestion d'exploitation technique de la société Energiequelle SAS fait intervenir les prestataires compétents dès que cela est nécessaire. Elle gère également la réalisation aux dates adéquates des vérifications périodiques. Elle s'adjoit, par le biais de contrat négocié au niveau national, les services de plusieurs prestataires habilités en la matière tels que DEKRA ou NORISKO pour ne citer que les plus connus.

II. LES CAPACITÉS FINANCIÈRES

Depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 », les éoliennes sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; le décret n°2011-984 du 23 août 2011 ayant modifié la nomenclature des installations classées et créé la rubrique n°2980, intitulée « Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs ».

Outre les capacités techniques développées ci-avant, la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR disposera au terme de la période de purge des recours ouverts à l'encontre de l'Autorisation Environnementale qu'elle sollicite au titre du présent dossier de demande (et donc avant même la mise en service des installations) des capacités financières nécessaires à garantir la préservation des intérêts visés par l'article L. 511-1 du code de l'environnement.

Pour mémoire, l'article R515-101 du même code précise que la mise en service d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent soumise à autorisation au titre du 2° de l'article L. 181-1 est subordonnée à la **constitution de garanties financières** visant à couvrir, en cas de défaillance de l'exploitant lors de la remise en état du site, les opérations prévues à l'article R. 515-106. Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.

L'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été mis à jour à cet effet par arrêté en date du 11 juillet 2023 notamment en ce qui concerne le calcul du montant initial de la garantie financière.

Dans le développement qui suit, le pétitionnaire va expliciter quels sont les moyens financiers dont il disposera.

II. 1. Les capacités financières de la société

Le pétitionnaire est une filiale à 100% de la société de droit allemand Energiequelle GmbH.

La société PARC EOLIEN LE TIERFOUR ne dispose pas à ce stade de ressources propres c'est pourquoi son actionnaire unique prend l'engagement de financer via un apport en compte courant d'associé les moyens financiers nécessaires à garantir la solvabilité de la société de projet tout au long de sa vie et jusqu'au démantèlement du parc éolien, le cas échéant.

À titre de gage de solidité financière, la Société Energiequelle GmbH est lauréate annuellement et ce depuis l'année 2016 de la certification CrefoZert.

Le certificat est décerné par le bureau de rating Creditreform, un cabinet allemand expert en solvabilité d'entreprises. Les certificats sont reçus à l'issue d'un processus en trois étapes, parmi lesquelles sont compris l'indice de solvabilité, une analyse de bilan ainsi qu'un entretien direct. Dans le cadre de cette analyse, Energiequelle fait régulièrement preuve d'une excellente structure de solvabilité, remplissant l'ensemble des critères de certification.

Seules 1,7% des entreprises allemandes remplissent les critères sévères du CrefoZert.



Figure 6 : Certificat CrefoZert
Source : Energiequelle

Afin de garantir son soutien à sa filiale, le Groupe ENERGIEQUELLE peut mobiliser l'assise financière confortable dont il dispose. On y constate également que le Groupe est en croissance constante et que le développement du parc éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sera assuré grâce à l'existence de nombreux autres parcs détenus par le Groupe également.

Le tableau ci-dessous précise les principaux chiffres clés des bilans financiers du groupe Energiequelle.

Tableau 1 : Les chiffres clés du groupe Energiequelle

Source : Energiequelle

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CA (milliers d'€)	146,184	117,654	199,633	143,390	145,506	102,813	77,285	93,603	85,273	164,793	223,535
Fonds Propres (milliers d'€)	20,958	23,792	30,535	46,148	51,368	59,118	39,608	50,350	59,589	69,526	91,633
Effectif	139	148	152	150	178	205	220	236	261	298	351
MW cumulés installés depuis 1998	905	953	1068	1119	1175	1212	1242	1304	1353	1393	1478

II. 2. Le financement du projet

Ainsi que les syndicats professionnels ont l'habitude de l'expliquer : « La quasi-totalité des projets éoliens fait l'objet d'un financement de projet. Ce type de financement est un financement sans recours, basé sur la seule rentabilité du projet. La banque qui accorde le prêt considère ainsi que les flux de trésoreries futurs sont suffisamment sûrs pour rembourser l'emprunt en dehors de toute garantie fournie par les actionnaires du projet. Or, ce type de financement de projet n'est possible que si la société emprunteuse n'a pas d'activités extérieures au projet. Une société ad hoc est donc créée pour chaque projet éolien. Cette société de projet n'a généralement pas de personnel mais est en relation contractuelle avec les entreprises qui assureront l'exploitation et la maintenance du parc. Cette société ne peut donc démontrer d'expérience ou de références indépendamment de la société qui porte le projet et donc de ses actionnaires. »

Le financement du présent projet porté par la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR ne fait pas exception à cette présentation d'ordre générale.

Les sommes nécessaires à la réalisation du projet éolien ont été calculées sur la base du Plan D'affaires prévisionnel présenté ci-après. Le financement sera réalisé par un prêt bancaire à hauteur de 80% de l'ensemble des coûts des opérations estimés jusqu'à la mise en service des installations.

La Société Energiequelle GmbH qui détient 100% du capital social de la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR se porte fort d'obtenir pour sa filiale un engagement bancaire à hauteur de 80% minimum, aux meilleures conditions du marché, compte tenu de ses excellentes et longues relations avec divers organismes bancaires en Allemagne, ainsi que de sa bonne santé financière, sans oublier son excellente solvabilité certifiée comme il est dit ci-dessus.

À ce stade, la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR ne peut produire d'engagement de la part d'un établissement financier.

Ce n'est qu'une fois les autorisations administratives obtenues et purgées de tout recours et le raccordement sécurisé, que la banque réalisera un audit technique, légal, assurantiel et fiscal, appelé Due diligence, avant de produire une offre de financement ferme.

À titre d'illustration du sérieux des projets portés par le Groupe ENERGIEQUELLE, il est intéressant de noter que la Société Energiequelle GmbH n'a jamais essuyé de refus d'une banque pour ses filiales, les sociétés de projet.

Les 20% restant à financer le seront sur fonds propres de la Société PARC EOLIEN LE TIERFOUR après que son actionnaire unique aura réalisé l'apport en compte courant correspondant.

II. 3. Le plan d'affaire prévisionnel

Le plan d'affaires prévisionnel du demandeur est joint à la présente demande en Annexe 9.

. Il est présenté selon le modèle qui a été validé en son temps par la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR).

Ce Plan d'affaires prévisionnel est basé sur la durée du Contrat d'achat. Il détaille les produits et charges d'exploitation en distinguant :

- Les frais de maintenance (c'est-à-dire les prestations de maintenance programmée et non-programmée) ;
- Les excédents de trésorerie permettant de faire face à des imprévus ;
- Les réserves constituées pour faire face aux opérations de démantèlement et venant s'adosser à la garantie financière prévue par l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2023 ;
- Une présentation du montage financier prévu pour le projet : comprenant fonds propres, endettement et taux d'intérêts.

Le projet ne sera mis en œuvre qu'une fois le tarif d'achat de l'électricité à produire sécurisé soit via la participation à un Appel d'Offres organisé sous le contrôle de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) soit via un PPA conclu avec un agrégateur notoirement solvable. Il n'y a donc, pour les projets éoliens, pas de risque commercial et le chiffre d'affaires prévisionnel est connu dès la phase de conception avec un niveau d'incertitude extrêmement faible.

Quant aux charges d'exploitation, elles sont faibles et très prévisibles dans leur montant et leur récurrence. Elles sont très largement couvertes par les revenus du parc éolien.

II. 4. La garantie de démantèlement

Le coût lié à la constitution de la garantie démantèlement est intégré au plan d'affaires prévisionnel susvisé.

Le montant des garanties financières exigées ainsi que les modalités d'actualisation de ce montant sont fixés par l'arrêté d'autorisation de l'installation.

L'annexe I et l'annexe II de l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, mise à jour à la date du 11 juillet 2023 précise le calcul du montant de la garantie financière.

II. 4. 1. Calcul du montant initial de la garantie financière

Le montant initial de la garantie financière d'une installation correspond à la somme du coût unitaire forfaitaire (Cu) de chaque aérogénérateur composant cette installation.

$$M = \sum (C_u)$$

Où :

- **M** est le montant initial de la garantie financière d'une installation ;
- **C_u** est le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur, calculé selon les dispositions du II de l'annexe I du présent arrêté. Il correspond aux opérations de démantèlement et de remise en état d'un site après exploitation prévues à l'article R. 515-106 du code de l'environnement.

Le coût unitaire forfaitaire d'un aérogénérateur (Cu) est fixé par les formules suivantes :

- Lorsque la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est inférieure ou égale à 2 MW :

$$C_u = 75\,000$$

- Lorsque sa puissance unitaire installée de l'aérogénérateur est supérieure à 2 MW :

$$C_u = 75\,000 + 25\,000 * (P-2)$$

Où :

- **C_u** est le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur ;
- **P** est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW).

Pour rappel, la puissance unitaire des éoliennes du projet de parc éolien du Tierfour est de 5,7 MW, soit, une puissance unitaire installée de l'aérogénérateur supérieure à 2 MW.

Pour le projet éolien du Tierfour, le montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur vaut donc 167 500 € et le montant initial de la garantie financière de l'installation vaut donc 670 000 €.

II. 4. 2. Formule d'actualisation des coûts

La formule d'actualisation des coûts est la suivante :

$$M_n = M * ((Index_n/Index_0) * ((1 + TVA) / (1 + TVA_0)))$$

Où :

- **M_n** est le montant exigible à l'année n ;
- **M** est le montant initial de la garantie financière de l'installation ;
- **Index_n** est l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie ;
- **Index₀** est l'indice TP01 en vigueur au 1er janvier 2011, fixé à 102,1807 converti avec la base 2010, en vigueur depuis octobre 2014 ;
- **TVA** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie.
- **TVA₀** est le taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 2011, soit 19,60 % en France métropolitaine en 2021.

C'est ainsi que la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR qui demande l'Autorisation Environnementale de construire et exploiter un parc de 4 éoliennes représentant une puissance installée de 22,8 MW constituera des garanties financières à hauteur de 670 000 €.

Selon la déclaration d'intention jointe en Annexe 10 et conformément à la réglementation en vigueur, le demandeur s'engage à constituer les garanties financières nécessaires au démantèlement des installations du parc éolien et à en apporter la preuve au plus tard à la date de la mise en service du parc éolien.

Il est par ailleurs rappelé qu'au terme du I de l'article R.516-2 du code de l'environnement, les garanties financières résultent, au choix de l'exploitant :

- Soit de l'engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle ;
- Soit d'une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations ;
- Soit d'un fonds de garantie privé, proposé par un secteur d'activité et dont la capacité financière adéquate est définie par arrêté du ministre chargé des installations classées ;
- Soit de l'engagement écrit, portant garantie autonome au sens de l'article 2321 du code civil, de la personne physique, où que soit son domicile, ou de la personne morale, où que se situe son siège social, qui possède plus de la moitié du capital de l'exploitant ou qui contrôle l'exploitant au regard des critères énoncés à l'article L. 233-3 du code de commerce. Dans ce cas, le garant doit lui-même être bénéficiaire d'un engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'une entreprise d'assurance, d'une société de caution mutuelle ou d'un fonds de garantie mentionné ci-dessus, ou avoir procédé à une consignation entre les mains de la Caisse des dépôts et consignations.

Lorsque le siège social de la personne morale garante n'est pas situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, le garant doit disposer d'une agence, d'une succursale ou d'une représentation établie en France.

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Liste des parcs construits et mis en service par le groupe Energiequelle
Annexe 2 : Liste des parcs dont la gestion d’exploitation technique est assurée par le Groupe Energiequelle
Annexe 3 : Présentation de quelques parcs construits par Energiequelle SAS en France
Annexe 4 : Extrait Kbis de la SAS Parc éolien du Tierfour.....
Annexe 5 : Présentation du service Construction d’Energiequelle SAS
Annexe 6 : Présentation du service Exploitation d’Energiequelle SAS
Annexe 7 : Liste des prestations de maintenance des éoliennes.....
Annexe 8 : Liste des prestations d’exploitation technique et commerciale
Annexe 9 : Business plan prévisionnel du projet éolien
Annexe 10 : Lettre d’engagement : constitution des garanties financières.....

Annexe 1 : Liste des parcs construits et mis en service par le groupe Energiequelle



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Abelbeck	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Ardin	Poitou-Charentes	FR	3	9.150	Enercon
Aschersleben	Sachsen-Anhalt	DE	10	20.000	Enercon
Audorf	Sachsen-Anhalt	DE	1	600	Enercon
Ausleben	Sachsen-Anhalt	DE	5	10.600	Enercon
Bad Bentheim	Niedersachsen	DE	3	4.500	GE Wind Energy
Bad Gandersheim	Niedersachsen	DE	4	4.800	Enercon
Bad König	Rheinland-Pfalz	DE	2	3.000	NEG Micon
Bad Nenndorf	Niedersachsen	DE	4	6.000	Enercon
Baesweiler	Nordrhein-Westfalen	DE	3	1.600	Enercon
Banzendorf	Brandenburg	DE	1	500	Enercon
Basedow III	Brandenburg	DE	1	2.300	Enercon
Baudignécourt	Lothringen	FR	6	12.300	Repower
Belle Billerbeck	Nordrhein-Westfalen	DE	6	30.000	Enercon
Berge	Brandenburg	DE	9	12.900	Vestas (NEG)
Beuna	Sachsen-Anhalt	DE	2	2.800	Enercon
Beyersdorf	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.200	Enercon
Bielefeld	Nordrhein-Westfalen	DE	1	1.800	Enercon
Bredenborn	Nordrhein-Westfalen	DE	10	16.500	AN Wind
Bremerhaven	Bremen	DE	1	3.000	Enercon
Broons	BRETAGNE	FR	6	14.100	Enercon
Bourbriac	BRETAGNE	FR	3	9.000	Nordex



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Byhusen	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Callac	Bretagne	FR	6	4.800	Enercon
Charmois	Lothringen	FR	6	12.300	Repower
Chermisey	Lothringen	FR	4	8.200	Repower
Danna	Brandenburg	DE	5	15.000	Enercon
Dautenheim	Rheinland-Pfalz	DE	3	3.000	Fuhrländer
Delouze-Rosières	Lothringen	FR	6	12.300	Repower
Desloch	Rheinland-Pfalz	DE	2	3.000	GE Wind Energy
Dirmstein	Rheinland-Pfalz	DE	2	4.000	Enercon
Ebersheim I	Rheinland-Pfalz	DE	2	1.200	Enercon
Ebersheim II	Rheinland-Pfalz	DE	1	600	Enercon
Eimsheim	Rheinland-Pfalz	DE	4	12.200	Enercon
Eimsheim II	Rheinland-Pfalz	DE	5	15.000	Enercon
Ellenberg	Baden-Württemberg	DE	1	1.000	Enercon
Emmendorf	Niedersachsen	DE	8	16.000	Vestas
Ermsleben	Sachsen-Anhalt	DE	9	18.000	Enercon
Esterwegen	Niedersachsen	DE	3	3.000	Enercon
Estwegen Repowering	Niedersachsen	DE	2	8.400	Enercon
Falkenberg	Brandenburg	DE	1	3.000	Enercon
Falkenthal	Brandenburg	DE	11	22.000	Enercon
Falkenthal IV	Brandenburg	DE	2	4.600	Enercon
Fahrendorf	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Feilbingert	Rheinland-Pfalz	DE	3	1.800	Enercon
Feldheim	Brandenburg	DE	56	123.000	Enercon, Repower
Fürfeld	Rheinland-Pfalz	DE	3	8.300	Enercon
Fürfeld II	Rheinland-Pfalz	DE	4	12.000	Enercon
Gaarz	Schleswig-Holstein	DE	2	4.000	Enercon
Gallun	Brandenburg	DE	5	10.000	Vestas
Gardelegen I	Sachsen Anhalt	DE	2	8.400	Enercon
Gau-Bickelheim	Rheinland-Pfalz	DE	5	4.000	Enercon
Gau-Heppenheim	Rheinland-Pfalz	DE	4	3.200	Enercon
Gau-Heppenheim II	Rheinland-Pfalz	DE	1	3.000	Enercon
Gehlenberg	Niedersachsen	DE	19	34.200	Enercon
Gockenholz	Niedersachsen	DE	3	2.250	NEG-Micon
Goldenstedt	Niedersachsen	DE	1	600	Enercon
Gréning	Lothringen	FR	6	13.800	Enercon
Großlehna	Sachsen-Anhalt	DE	2	3.600	Enercon
Großrössen	Brandenburg	DE	1	3.000	Enercon
Großrössen II	Brandenburg	DE	2	7.000	Enercon
Großrössen III	Brandenburg	DE	1	4.200	Enercon
Guntersblum	Brandenburg	DE	5	5.800	Enercon
Hamersen	Niedersachsen	DE	9	18.000	Enercon
Heede	Niedersachsen	DE	11	16.500	Tacke
Heek	Brandenburg	DE	1	2.300	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Heidehof	Brandenburg	DE	8	18.400	Enercon
Heimersheim I	Rheinland-Pfalz	DE	3	3.400	Enercon
Heimersheim II	Rheinland-Pfalz	DE	2	3.600	Enercon
Hellberge	Brandenburg	DE	41	77.500	Enercon
Herford	Nordrhein-Westfalen	DE	1	1.800	Enercon
Heuchelheim	Rheinland-Pfalz	DE	6	10.800	Enercon/Vestas
Heynitz	Sachsen	DE	6	6.000	NEG-Micon
Hilkenbrook	Niedersachsen	DE	3	5.400	Enercon
Hillersleben	Sachsen-Anhalt	DE	3	1.800	GE Wind Energy
Hohenroda	Sachsen	DE	3	5.400	Enercon
Hohne	Niedersachsen	DE	1	600	Enercon
Hottelstedt	Thüringen	DE	4	5.200	AN Wind
Hötzingen	Niedersachsen	DE	1	800	Enercon
Kaiserslautern	Rheinland-Pfalz	DE	3	9.200	Vestas
Ketzin	Brandenburg	DE	4	7.200	Enercon
Kleeste	Brandenburg	DE	11	15.900	NEG-Micon
Klettwitz	Brandenburg	DE	1	7.500	Enercon
Klingenberg	Niedersachsen	DE	4	12.200	Enercon
Köngernheim	Rheinland-Pfalz	DE	2	1.600	Enercon
Konttisuo	Etelä-Pohjanmaa	Fi	7	29.960	Nordex
Kribbe	Brandenburg	DE	3	2.250	NEG-Micon
Kribbe II	Brandenburg	DE	5	10.000	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Krummensee	Brandenburg	DE	4	6.000	NEG-Micon
Kusey	Sachsen-Anhalt	DE	12	36.000	Enercon
Lambsheim	Rheinland-Pfalz	DE	2	4.000	Enercon
Langengrassau II	Brandenburg	DE	6	4.800	Enercon
Langlingen	Niedersachsen	DE	1	750	NEG-Micon
Lauschied	Rheinland-Pfalz	DE	4	4.550	Vestas
Lensahn	Schleswig-Holstein	DE	4	6.000	NEG-Micon
Löderburg	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.000	Enercon
Lörzweiler	Rheinland-Pfalz	DE	3	2.400	Enercon
Lumivaara	Kainuu	FI	8	45600	Nordex
Melgven-Kergleuziou (F)	Bretagne	FR	3	6.000	Vestas
Mettlach	Saarland	DE	9	17.000	Enercon
Meyenburg	Brandenburg	DE	8	14.400	Enercon
Mittelstenahe	Niedersachsen	DE	6	12.000	Enercon
La Chapelle Glain (F)	Pays de la Loire	FR	5	11.750	Enercon
La Ferrière (F)	Bretagne	FR	8	20.000	Nordex
Montafilant (F)	Pays de la Loire	FR	5	10.250	Repower
Nedlitz	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.000	Enercon
Neu Zauche	Brandenburg	DE	11	16.500	GE
Neukünkendorf	Brandenburg	DE	1	1.800	Enercon
Nieder-Olm I	Rheinland-Pfalz	DE	1	600	Enercon
Nieder-Olm II	Rheinland-Pfalz	DE	1	800	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Nienhagen	Niedersachsen	DE	2	2.600	AN Wind
Nückel	Niedersachsen	DE	3	6.000	Enercon
Oerel	Niedersachsen	DE	4	7.200	Enercon
Paltusmäki	Ostrobothnia	FI	5	21.500	Enercon
Parnewinkel	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Pillenbruch	Nordrhein-Westfalen	DE	7	7.000	NEG-Micon
Pirow	Brandenburg	DE	6	12.300	Enercon
Plouguernevel (F)	Bretagne	FR	5	4.000	Enercon
Pöhlde	Niedersachsen	DE	1	600	Enercon
Raßlitz	Sachsen	DE	4	4.000	Enercon
Renkenberge	Niedersachsen	DE	1	2.000	AN Wind
Retiers (F)	Bretagne	FR	5	11.500	Enercon
Saint Bihy (F)	Bretagne	FR	4	3.200	Enercon
Saint Gildas (F)	Bretagne	FR	4	9.200	Enercon
Saint Gouéno (F)	Bretagne	FR	5	4.000	Enercon
Saint Guen (F)	Bretagne	FR	4	9.200	Enercon
Saint Mandé (F)	Poitou-Charentes	FR	6	12.300	Enercon
Saint Morand	Ille-et-Vilaine	FR	4	9.400	Enercon
Sassenberg	Nordrhein-Westfalen	DE	1	1.800	Enercon
Scheddebrock	Nordrhein-Westfalen	DE	5	7.500	GE Wind Energy
Schönefeld	Brandenburg	DE	3	12.600	Enercon
Schwanebeck	Sachsen-Anhalt	DE	4	8.300	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Schwanewede	Niedersachsen	DE	4	12.500	Enercon, Senvion
Seiwerath	Rheinland-Pfalz	DE	2	1.200	NEG Micon
Sellstedt	Niedersachsen	DE	4	8.000	Enercon
Selzen	Rheinland-Pfalz	DE	3	2.400	Enercon
Senonnes	Pays de la Loire	FR	5	11.500	Enercon
Sieversdorf	Brandenburg	DE	1	600	Enercon
Sothel	Niedersachsen	DE	2	1.700	Enercon, Conergy
Spören	Sachsen	DE	1	500	Enercon
Staßfurt-Süd	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.200	Enercon
Stolzenhain	Brandenburg	DE	6	13.300	Enercon
Sülte	Meck.-Pom.	DE	8	4000	Enercon/GE Wind Energy
Takanebacken	Pohjanmaa	Fi	5	28500	Nordex
Tewel/Illhorn/Söhl.	Niedersachsen	DE	14	28.000	AN Wind
Threna	Sachsen	DE	2	1.200	Enercon
Thüle	Niedersachsen	DE	7	14.000	Vestas
Tiefenbrunnen	Brandenburg	DE	2	6.000	Enercon
Tiefenthal	Rheinland-Pfalz	DE	2	3.600	Enercon
Torvenkylä		Fi	7	39.900	Nordex
Trebbin	Brandenburg	DE	4	9.200	Enercon
Trévé - Loudéac	Côtes d'Armor	FR	6	18.000	Nordex
Unseburg Süd	Sachsen-Anhalt	DE	3	6.900	Enercon
Uthleben I	Thüringen	DE	3	9.000	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Uthleben II	Thüringen	DE	1	3.000	Enercon
Vahlbruch	Niedersachsen	DE	4	4.000	NEG-Micon
Vehlitze	Sachsen-Anhalt	DE	2	4.000	Enercon
Villers-le-Tourneur	Grand-Est	FR	5	15.000	Nordex
Voigtstedt	Thüringen	DE	9	8.600	Enercon
Volkmarst	Niedersachsen	DE	3	1.800	Enercon
Wahlsdorf	Brandenburg	DE	3	7.500	Ge Wind Energy
Weißandt-Görlau	Sachsen-Anhalt	DE	1	2.000	Enercon
Werbach-Wenkheim	Baden-Württemberg	DE	9	18.000	Vestas
Wergzahn	Brandenburg	DE	3	6.000	Enercon
Westervesede	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Wichmannsdorf	Brandenburg	DE	1	1.500	GE Wind Energy
Wiesenena	Sachsen	DE	2	4.000	Vestas
Wiesmoor	Niedersachsen	DE	11	19.800	Enercon
Wittenburg	Meck.-Pom.	DE	1	800	Enercon
Wohlsdorf	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Wolfsburg	Niedersachsen	DE	3	6.900	Enercon
Wulfshagen	Schleswig-Holst.	DE	7	12.500	NEG-Micon
Zachow	Brandenburg	DE	2	1.000	Enercon
Zagelsdorf	Brandenburg	DE	5	12.500	GE Wind Energy
Zorbau	Sachsen-Anhalt	DE	4	9.200	Enercon
Zossen	Brandenburg	DE	1	2.000	Enercon



Referenzen "Wind / Turnkey"
References "Wind / Turnkey"
Références "Éolien / Clé en main"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Gesamt			805	1.610.010	

Annexe 2 : Liste des parcs dont la gestion d'exploitation technique est assurée par le Groupe Energiequelle



Referenzen "Wind / Betriebsführung"
References "Wind / Operation"
Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Abelbeck	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Ahlsdorf	Brandenburg	DE	2	1.200	Enercon
Amesdorf	Sachsen-Anhalt	DE	7	10.500	GE Wind Energy
Appensee	Baden-Württemberg	DE	1	2.050	Senvion
Ardin	Poitou-Charentes	FR	3	9.150	Enercon
Aschersleben	Sachsen-Anhalt	DE	10	20.000	Enercon
Audorf	Sachsen-Anhalt	DE	1	600	Enercon
Ausleben	Sachsen-Anhalt	DE	5	10.600	Enercon
Bad Bentheim	Niedersachsen	DE	3	4.500	GE Wind Energy
Baesweiler	Nordrhein-Westfalen	DE	1	800	Enercon
Basedow II	Brandenburg	DE	2	1.200	Enercon / Vestas
Basedow III	Brandenburg	DE	1	2.300	Enercon
Baudignécourt	Lothringen	FR	6	12.300	Repower
Beaumont	Loire Atlantique	FR	6	12.000	Vestas
Belle Billerbeck	Nordrhein-Westfalen	DE	6	30.000	Enercon
Berndroth	Rheinland-Pfalz	DE	3	3.000	Fuhrländer
Beuna	Sachsen-Anhalt	DE	2	2.800	Enercon
Bredenborn	Nordrhein-Westfalen	DE	11	17.500	AN Wind
Bremen-Rekum	Bremen	DE	1	1.800	Enercon
Brimingen	Rheinland-Pfalz	DE	2	2.600	Nordex
Broons	Bretagne	FR	6	14.100	Enercon
Bourbriac	BRETAGNE	FR	3	9.000	Nordex



Referenzen "Wind / Betriebsführung"
References "Wind / Operation"
Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Burgerroth	Bayern	DE	1	2.050	Senvion
Byhusen	Niedersachsen	DE	2	1.600	Enercon
Callac	Bretagne	FR	6	4.800	Enercon
Chapelle Balou	Nouvelle-Aquitaine	FR	4	8.000	Vestas
Charmois	Lothringen	FR	6	12.300	Repower
Chermisey	Lothringen	FR	4	8.200	Repower
Danna	Brandenburg	DE	5	15.000	Enercon
Delouze-Rosières (F)	Lothringen	FR	6	12.300	Repower
Desloch	Rheinland-Pfalz	DE	2	3.000	GE Wind Energy
Eimsheim II	Rheinland-Pfalz	DE	3	9.000	Enercon
Ermsleben	Sachsen-Anhalt	DE	9	18.000	Enercon
Esterwegen II	Niedersachsen	DE	2	6.400	Enercon
Esterwegen III	Niedersachsen	DE	2	8.400	Enercon
Falkenthal	Brandenburg	DE	13	26.600	Enercon
Feilbingert	Rheinland-Pfalz	DE	3	1.800	Enercon
Feldheim	Brandenburg	DE	31	60.600	Enercon, Repower
Feldheim V	Brandenburg	DE	11	33.000	Enercon
Feldheim VIII	Brandenburg	DE	1	3.000	Enercon
Feldheim IX	Brandenburg	DE	2	6.000	Enercon
Fischbeck	Sachsen-Anhalt	DE	10	15.000	GE Wind Energy
Gallun	Brandenburg	DE	5	10.000	Vestas
Gardelegen	Sachsen-Anhalt	DE	2	8.400	Enercon



Referenzen "Wind / Betriebsführung"
References "Wind / Operation"
Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Gau-Heppenheim	Rheinland-Pfalz	DE	4	3.200	Enercon
Gehlenberg	Niedersachsen	DE	14	25.200	Enercon
Gembeck	Hessen	DE	4	6.000	Senvion
Ger (F)	Bretagne	FR	4	8.000	Enercon
Gockenholz	Niedersachsen	DE	3	2.250	Vestas (NEG)
Goldberg	Mecklenburg-Vorpommern	DE	1	2.300	Enercon
Gréning (F)	Lothringen	FR	6	13.800	Enercon
Großrössen	Brandenburg	DE	1	3.000	Enercon
Großrössen II	Brandenburg	DE	2	7.000	Enercon
Großrössen III	Brandenburg	DE	1	4.200	Enercon
Hahnenberg	Nordrhein-Westfalen	DE	2	6.400	Senvion
Hakenstedt	Sachsen-Anhalt	DE	7	14.000	Vestas
Hamersen	Niedersachsen	DE	9	18.000	Enercon
Handewitt	Schleswig-Holstein	DE	2	12.300	Senvion
Heek	Nordrhein-Westfalen	DE	1	2.300	Enercon
Heidehof II	Brandenburg	DE	8	18.400	Enercon
Heimersheim	Rheinland-Pfalz	DE	4	5.200	Enercon
Hellberge	Brandenburg	DE	35	69.600	Enercon
Heuchelheim II	Rheinland-Pfalz	DE	5	8.800	Enercon
Hilkenbrook	Niedersachsen	DE	2	3.600	Enercon
Hohenroda	Sachsen	DE	1	1.800	Enercon
Hottelstedt	Thüringen	DE	4	5.200	AN Wind



Referenzen "Wind / Betriebsführung"
References "Wind / Operation"
Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Hötzingen	Niedersachsen	DE	1	800	Enercon
Kamener Berg	Nordrhein-Westfalen	DE	3	2.400	Enercon
Ketzin	Brandenburg	DE	4	7.200	Enercon
Klettwitz	Brandenburg	DE	1	7.500	Enercon
Klingenberg	Niederschasen	DE	6	18.300	Enercon
Kribbe	Brandenburg	DE	3	2.250	Vestas (NEG)
Kribbe II	Brandenburg	DE	5	10.000	Enercon
Kusey	Sachsen-Anhalt	DE	12	36.600	Enercon
La Chapelle Glain	Pays de la Loire	FR	5	11.750	Enercon
La Ferrière	Bretagne	FR	8	20.000	Nordex
Ladeburg	Brandenburg	DE	2	3.000	GE Wind Energy
Langengrassau	Brandenburg	DE	6	4.800	Enercon
Langlingen	Niedersachsen	DE	1	750	Vestas (NEG)
Laubach	Rheinland-Pfalz	DE	4	10.000	diverse
Lauschied	Rheinland-Pfalz	DE	3	2.550	Vestas
Lensahner Berg	Schleswig-Holstein	DE	10	60.000	Vestas
Lehrte	Niedersachsen	DE	5	7.500	GE Wind Energy
Lissa	Sachsen-Anhalt	DE	2	3.000	Enercon
Löderburg	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.000	Enercon
Lumivaara	Kainuu	FI	8	45.600	Nordex
Lüdersdorf	Brandenburg	DE	10	20.000	Vestas
Melgven	Bretagne	FR	3	6.000	Vestas



Referenzen "Wind / Betriebsführung"

References "Wind / Operation"

Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024

Date: 01-01-2024

Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Meyenburg	Brandenburg	DE	8	14.400	Enercon
Minden	Niedersachsen	DE	5	4.200	Enercon, Vestas (NEG)
Mittelstenahe	Niedersachsen	DE	5	10.000	Enercon
Montafilant	Pays de la Loire	FR	5	10.250	Repower
Moorhusen	Niedersachsen	DE	15	22.500	Vestas (NEG)
Nedlitz	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.000	Enercon
Neuengörs-Weede	Schleswig-Holstein	DE	6	20.400	Senvion
Neukünkendorf	Brandenburg	DE	1	1.800	Enercon
Neunkirchen	Rheinland-Pfalz	DE	2	4.800	Nordex
Neu Zauche	Brandenburg	DE	11	16.500	GE Wind Energy
Nieder-Olm	Rheinland-Pfalz	DE	1	600	Enercon
Nindorf	Niedersachsen	DE	3	2.400	Enercon
Nordwalde	Nordrhein-Westfalen	DE	2	2.000	Vestas (NEG)
Nückel	Niedersachsen	DE	2	4.000	Enercon
Oberkochen	Baden-Württemberg	DE	4	9.600	Nordex
Oerel	Niedersachsen	DE	4	7.200	Enercon
Paltusmäki	Ostrobothnia	FI	5	21.500	Enercon
Panewinkel	Nordrhein-Westfalen	DE	2	1.600	Enercon
Parey	Sachsen-Anhalt	DE	8	18.800	Enercon
Pillenbruch	Nordrhein-Westfalen	DE	7	7.000	Vestas (NEG)
Pirow	Brandenburg	DE	5	10.000	Enercon
Pirow II	Brandenburg	DE	1	2.300	Enercon



Referenzen "Wind / Betriebsführung"
References "Wind / Operation"
Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Pitschen-Pickel	Brandenburg	DE	4	2.000	Enercon
Plouguernével	Bretagne	FR	5	4.000	Enercon
Pöhlde	Niedersachsen	DE	1	600	Enercon
Pömben	Niedersachsen	DE	2	2.000	Repower
Ranzenkopf	Rheinland-Pfalz	DE	10	30.000	Enercon
Raßlitz	Sachsen	DE	4	4.000	Enercon
Redekin	Sachsen-Anhalt	DE	2	4.600	Enercon
Rehhorst	Schleswig-Holstein	DE	5	7.500	Vestas (NEG)
Retiers	Bretagne	FR	5	11.500	Enercon
Richtenberg	Mecklenburg-Vorpommern	DE	3	1.500	Enercon
Romrod	Hessen	DE	5	15.000	Enercon
Rossow	Mecklenburg-Vorpommern	DE	1	1.000	Repower
Sandbostel	Niedersachsen	DE	5	11.750	Enercon
Saint Bihy	Bretagne	FR	4	3.200	Enercon
Saint Gildas	Bretagne	FR	4	9.200	Enercon
Saint Gouéno	Bretagne	FR	5	4.000	Enercon
Saint Guen	Bretagne	FR	4	9.200	Enercon
Saint Mandé	Poitou-Charentes	FR	6	12.000	Enercon
Saint Morand	Ille-et-Vilaine	FR	4	9.400	Enercon
Sassenberg	Nordrhein-Westfalen	DE	1	1.800	Enercon
Schönefeld	Brandenburg	DE	3	12.600	Enercon
Schortewitz	Sachsen-Anhalt	DE	4	6.000	GE Wind Energy



Referenzen "Wind / Betriebsführung"

References "Wind / Operation"

Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024

Date: 01-01-2024

Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Sellstedt	Niedersachsen	DE	4	8.000	Enercon
Senonnes	Pays de la Loire	FR	5	11.500	Enercon
Staßfurt-Süd	Sachsen-Anhalt	DE	2	1.200	Enercon
Staßfurt-Südwind	Sachsen-Anhalt	DE	3	4.500	Südwind
Stolzenhain	Brandenburg	DE	1	2.000	Enercon
Stolzenhain III	Brandenburg	DE	2	5.000	GE
Struth	Thüringen	DE	3	1.800	Enercon
Takanebacken	Pohjanmaa	Fi	5	28500	Nordex
Thedinghausen	Niedersachsen	DE	7	11.300	GE; AN Bonus
Thyrowberg	Brandenburg	DE	3	5.400	Enercon
Tiefenbrunnen	Brandenburg	DE	2	6.000	Enercon
Tiefenthal	Rheinland-Pfalz	DE	1	1.800	Enercon
Torvenkylä		FI	7	39.900	Nordex
Tralau	Schleswig-Holstein	DE	4	8.000	Vestas
Trebbin	Brandenburg	DE	4	9.400	Enercon
Trévé - Loudéac	Côtes d'Armor	FR	6	18.000	Nordex
Trinwillershagen	Mecklenburg-Vorpommern	DE	17	25.500	GE Wind Energy
Unseburg Süd	Sachsen-Anhalt	DE	3	6.900	Enercon
Uthleben	Thüringen	DE	3	9.000	Enercon
Vahlbruch	Niedersachsen	DE	3	3.000	Vestas (NEG)
Vehlitz	Sachsen-Anhalt	DE	2	4.000	Enercon
Voigtstedt	Thüringen	DE	9	8.600	Enercon



Referenzen "Wind / Betriebsführung"
References "Wind / Operation"
Références "Éolien / Exploitation"

Stand: 01-01-2024
Date: 01-01-2024
Dernière mise à jour: 01-01-2024

Ort Community Communes	Bundesland State État	Land Country Pays	Anz. Qty. Nbr.	Leistung Rating Puissance KW	Hersteller Maker Fabricant
Volkmarst	Niedersachsen	DE	3	1.800	Enercon
Wahlsdorf	Brandenburg	DE	3	7.500	GE Wind Energy
Wanna	Niedersachsen	DE	2	2.000	AN Wind
Weiersbach	Rheinland-Pfalz	DE	2	3.000	GE Wind Energy
Weißandt-Gölsau	Sachsen-Anhalt	DE	1	2.000	Enercon
Werbach-Wenkheim	Baden-Württemberg	DE	9	18.000	Vestas
Werder	Brandenburg	DE	2	3.000	GE Wind Energy
Werder/Ruthen	Mecklenburg-Vorpommern	DE	24	21.150	Vestas
Wergzahna	Brandenburg	DE	3	6.000	Enercon
Wertheim	Baden-Württemberg	DE	8	10.500	Fuhrländer
Westeifel	Nordrhein-Westfalen	DE	2	4.600	Enercon
Wichmannsdorf	Brandenburg	DE	1	1.500	GE Wind Energy
Zachow	Brandenburg	DE	2	1.000	Enercon
Zagelsdorf	Brandenburg	DE	10	25.150	GE Wind Energy
Zorbau	Sachsen-Anhalt	DE	4	9.200	Enercon
Zossen	Brandenburg	DE	3	6.000	Enercon; Vestas
Gesamt			804	1.662.000	

Annexe 3 : Présentation de quelques parcs construits par Energiequelle SAS en France



ARDIN
Nouvelle-Aquitaine, Frankreich, 2014
EnerconTyp E-101Nabenhöhe 100m 3 Anlagen9,15 MW



BROONS & YVIGNAC-LA-TOUR
Bretagne, Frankreich, 2021
EnerconTyp E-92Nabenhöhe max. 104m 6 Anlagen14,1 MW



BAUDIGNÉCOURT
Grand-Est, Frankreich, 2011
ServionTyp MM92Nabenhöhe 100m 6 Anlagen12,3 MW



BOURBRIAC
Bretagne, Frankreich, 2022
NordexTyp N117Nabenhöhe 120m 3 Anlagen9 MW



CALLAC & LA CHAPELLE NEUVE
Bretagne, Frankreich, 2018
EnerconTyp E-53Nabenhöhe 60m 6 Anlagen4,8 MW



CHARMOIS
Grand-Est, Frankreich, 2012
SenvionTyp MM92Nabenhöhe 100m 6 Anlagen12,3 MW



CHERMISEY
Grand-Est, Frankreich, 2013
SenvionTyp MM82Nabenhöhe 80m 4 Anlagen8,2 MW



DELOUZE-ROSIÈRES
Grand-Est, Frankreich, 2012
SenvionTyp MM92Nabenhöhe 100m 6 Anlagen12,3 MW



LA CHAPELLE GLAIN
Pays de la Loire , Frankreich, 2020
EnerconTyp E-92Nabenhöhe 85m 5 Anlagen11,75 MW



LA FERRIÈRE
Bretagne, Frankreich, 2014
NordexTyp N100Nabenhöhe 100m 8 Anlagen20 MW



SION-LES-MINES
Pays de la Loire, Frankreich, 2012
SenvionTyp MM92Nabenhöhe 100m 5 Anlagen10,25 MW



PLOUGUERNÉVEL
Bretagne, Frankreich, 2016
EnerconTyp E-53Nabenhöhe 73m 5 Anlagen4 MW



RETIERS & MARTIGNÉ-FERCHAUD

Bretagne, Frankreich, 2013

EnerconTyp E-70Nabenhöhe 100m 5 Anlagen11,5 MW



SAINT GOUÉNO

Bretagne, Frankreich, 2016

EnerconTyp E-53Nabenhöhe 60m 5 Anlagen4 MW



SAINT GILDAS

Bretagne, Frankreich, 2013

EnerconTyp E-82Nabenhöhe max. 97m 4 Anlagen9,2 MW



ÉANCE & MARTIGNE-FERCHAUD

Nouvelle-Aquitaine, Frankreich, 2014

EnerconTyp E-70Nabenhöhe 64m 6 Anlagen12,3 MW



SENONNES & CONGRIER
Bretagne, Frankreich, 2023
EnerconTyp E-103Nabenhöhe 105m 4 Anlagen9,4 MW



SENONNES
Pays de la Loire, Frankreich, 2019
EnerconTyp E-82Nabenhöhe 138m 5 Anlagen11,5 MW



TRÉVÉ - LOUDÉAC
Bretagne, Frankreich, 2023
NordexTyp N117Nabenhöhe max. 120m 6 Anlagen18 MW

Annexe 4 : Extrait Kbis de la SAS Parc éolien du Tierfour

Greffé du Tribunal de Commerce de Rennes
Cité Judiciaire, 7 Rue Pierre Abélard, Cs 43124
35031 Rennes Cedex

N° de gestion 2019B02055



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 10 décembre 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	853 913 507 R.C.S. Rennes
Date d'immatriculation	18/09/2019
Dénomination ou raison sociale	PARC EOLIEN LE TIERFOUR
Forme juridique	Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social	5 000,00 Euros
Adresse du siège	12 Rue Alek Plunian 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
Activités principales	L exploitation d'une ou plusieurs éoliennes la production et la vente d électricité la participation de la société par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher a son objet
Durée de la personne morale	Jusqu'au 18/09/2118
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Dénomination	Energiequelle
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Adresse	12 Rue Alek Plunian 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
Immatriculation au RCS, numéro	440 598 639 Rennes

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	12 Rue Alek Plunian 35136 Saint-Jacques-de-la-Lande
Activité(s) exercée(s)	L exploitation d'une ou plusieurs éoliennes la production et la vente d électricité la participation de la société par tous moyens directement ou indirectement dans toutes opérations pouvant se rattacher a son objet
Date de commencement d'activité	03/09/2019
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 5 : Présentation du service Construction d'Energiequelle SAS

CONSTRUCTION DE VOS PROJETS

De l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la construction clé en main

Votre partenaire pour un chantier en toute sécurité

Le service Construction d'Energiequelle vous accompagne dès l'obtention des autorisations administratives jusqu'à la mise en service de votre installation.

À votre écoute afin d'identifier vos besoins, notre équipe expérimentée saura vous proposer la formule adaptée à votre projet par la prise en charge de prestations globales allant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la construction clé en main, incluant le financement.

En lien direct avec nos équipes de développement et d'exploitation, le service Construction saura vous accompagner de la préparation du chantier à la réception de l'installation, en veillant à l'optimisation des coûts, au respect du budget et des délais fixés.

Nous sommes à votre service,
dans une relation de confiance et de fiabilité.



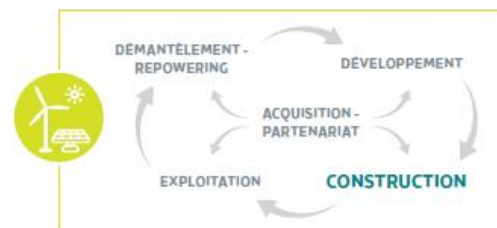
CYRIL SALIMON

Directeur Gestion de Projets Europe de l'Ouest, Enercon



Depuis 10 ans, nous sommes intervenus sur plusieurs chantiers éoliens portés par Energiequelle. À chaque fois, nous avons apprécié la grande qualité de préparation et de réalisation des infrastructures qui nous ont permis de mener l'installation de nos éoliennes et leur mise en service dans d'excellentes conditions.

Energiequelle : une expertise globale sur toutes les phases du projet



Nos missions



CHRISTOPHE BIGER

Directeur Construction



Notre rôle consiste à organiser le chantier avec les différentes entreprises et acteurs locaux.

Au-delà des missions de maîtrise d'œuvre, nous accompagnons les maîtres d'ouvrage sur tous les aspects inhérents à la gestion d'un tel chantier : du raccordement électrique à la maîtrise foncière en passant par la réalisation des plans et l'information locale.

Nous sommes fiers de pouvoir concrétiser le travail mené depuis des années par la production des premiers kWh.

Nous sommes votre interlocuteur privilégié
pour avancer ensemble vers la concrétisation de votre projet.

Notre expertise

Notre prestation intègre l'optimisation technique et financière de votre projet à construire. Nous veillons à prendre le relais dans un climat local serein en assurant la coordination et l'information des parties prenantes.

ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE

- ✓ coordination des bureaux d'études et de contrôle
- ✓ préparation des plans à construire et découpage parcellaire
- ✓ collaboration avec le gestionnaire de réseaux sur les travaux de raccordement
- ✓ accords avec les partenaires fonciers



MAÎTRISE D'ŒUVRE

- ✓ préparation des appels d'offre
- ✓ coordination et suivi de l'ensemble des travaux de construction de l'installation
- ✓ suivi financier du chantier
- ✓ opérations de réception et de mise en service
- ✓ établissement des réserves et suivi jusqu'à leur levée
- ✓ élaboration des plans de récolement

9



Mois utiles pour la construction d'un parc éolien (environ)

100



Personnes impliquées dans la construction d'un parc éolien (environ)

114



Éoliennes installées en 10 ans

36 000



Panneaux photovoltaïques installés

Annexe 6 : Présentation du service Exploitation d'Energiequelle SAS

GESTION D'EXPLOITATION

Le suivi complet de votre installation



Votre partenaire en gestion d'exploitation

Energiequelle réalise et exploite des installations de production d'énergie renouvelable partout en France. Notre équipe d'hommes et de femmes expérimentés assure chaque jour la gestion technique et commerciale d'une trentaine de centrales EnR aussi bien développées en interne qu'en externe.

Avec une quinzaine de spécialistes en France et une cinquantaine en Allemagne, notre équipe d'exploitation rassemble toute l'expertise commerciale et technique pour une gestion optimale de vos installations.

Nos clients sont au premier plan. Plateformes téléphoniques impersonnelles ou changements d'interlocuteurs fréquents ne sont pas de mise chez nous. En revanche, compétence technique et commerciale, transparence et suivi individualisé sont de rigueur.

Nous sommes à votre service,
dans une relation de confiance et de fiabilité.



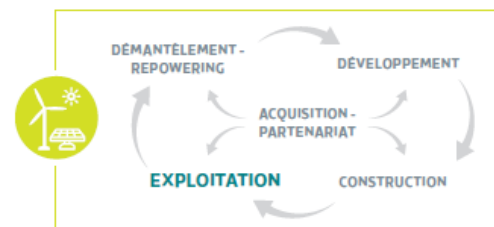
ANJA SPANNAUS

Managing Director, re-cap global investors ag



Nous avons confié la gestion de notre portefeuille de parcs éoliens français depuis 2014 à Energiequelle SAS qui se caractérise par son professionnalisme et sa connaissance du marché : une collaboration tout à fait en adéquation avec nos besoins.

Energiequelle : une expertise globale
sur toutes les phases du projet



Nos missions



JULIEN LÉON

Directeur Exploitation



Qu'il s'agisse de questions techniques, commerciales, contractuelles ou d'assurance, nous sommes chaque jour en action, pour s'assurer que l'exploitation se déroule de manière irréprochable.

Avec écoute et flexibilité, nous nous chargeons de tous les aspects depuis la surveillance à distance 24h/24, 7j/7, les inspections régulières sur le terrain, jusqu'à la facturation et le reporting, en passant par la gestion des contrats et de la maintenance. Nous priorisons avant tout la sécurité, le respect des réglementations et la performance.

Nous sommes votre interlocuteur privilégié pour
tous les sujets liés à vos installations de production d'énergie renouvelable.



Notre expertise

Nous prenons en main l'exploitation technique et commerciale de votre parc pour une gestion optimale en toute sécurité. Nous réalisons notamment pour vous :

EXPLOITATION TECHNIQUE

- ✓ surveillance à distance de toutes les installations 24h/24, 7j/7,
- ✓ gestion des incidents et optimisation de la disponibilité,
- ✓ coordination des activités de maintenance,
- ✓ optimisation de la performance énergétique,
- ✓ conformité réglementaire et sécurité,
- ✓ conseil et expertise personnalisés.



EXPLOITATION COMMERCIALE

- ✓ facturation de l'électricité produite,
- ✓ établissement de rapports d'activité mensuels,
- ✓ suivi de la rentabilité économique et de la trésorerie,
- ✓ gestion des assurances et des engagements contractuels,
- ✓ suivi des affaires courantes et paiement des factures,
- ✓ gestion des contrats fonciers pour extension et repowering.

1720



MW en France et en Allemagne

28



Parcs en exploitation en France

7/7



Surveillance et astreinte

4



Un large panel de technologies maîtrisées avec 4 constructeurs (Vestas, Nordex, Enercon, Senvion)

400



Inspections par an

Annexe 7 : Liste des prestations de maintenance des éoliennes

I. PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Avant la mise en service industrielle des aérogénérateurs, l'exploitant réalisera des essais permettant de s'assurer du fonctionnement correct de l'ensemble des équipements. Ces essais comprendront :

- un arrêt,
- un arrêt d'urgence,
- un arrêt depuis un régime de survitesse ou une simulation de ce régime.

Suivant une périodicité qui ne pourra excéder un an, l'exploitant réalisera une vérification de l'état fonctionnel des équipements de mise à l'arrêt, de mise à l'arrêt d'urgence et de mise à l'arrêt depuis un régime de survitesse en application des préconisations du constructeur de l'aérogénérateur.

Conformément à l'article 18 de l'arrêté du 26 août 2011, trois mois, puis un an après la mise en service industrielle, puis suivant une périodicité qui ne pourra excéder trois ans, l'exploitant procèdera à un contrôle des aérogénérateurs consistant en un contrôle des brides de fixations, des brides de mât, de la fixation des pales et un contrôle visuel du mât.

Les aérogénérateurs feront l'objet de contrôle technique conformément à l'article R.111-38 du code de la construction et de l'habitation. Selon une périodicité qui ne pourra excéder un an, l'exploitant procèdera à un contrôle des systèmes instrumentés de sécurité. Ces contrôles feront l'objet d'un rapport tenu à la disposition de l'inspection des installations classées. Les opérations de maintenance incluront notamment un contrôle visuel des pales et des éléments susceptibles d'être impactés par la foudre.

L'exploitant disposera d'un manuel d'entretien de l'installation dans lequel seront précisées la nature et les fréquences des opérations d'entretien afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation. L'exploitant tiendra à jour pour chaque installation un registre dans lequel seront consignées les opérations de maintenance ou d'entretien et leur nature, les défaillances constatées et les opérations correctives engagées.

II. MAINTENANCES PRÉVENTIVES

Les maintenances préventives, garantes du bon fonctionnement des éoliennes à long terme, se décomposeront en 4 phases et seront effectuées à tour de rôle chaque trimestre qui suite la mise en service :

- Maintenance visuelle : contrôle visuel de tous les organes principaux, structurels (mâts, échelles, ascenseurs...), électriques (câbles, connexions apparentes...) et mécaniques ;
- Maintenance visuelle/graissage : vérification et mise à niveau de tous les organes de graissage (cartouches, pompes à graisse, graisseurs) ;
- Maintenance visuelle/électrique : contrôle de tous les organes de production et de régulation (génératrices, armoires de puissance, collecteurs tournant) ainsi que de tous les éléments électriques (éclairages, capteurs de sécurité) ;
- Maintenance visuelle/mécanique : contrôle des boulons de tour, vérification des couples de serrage selon un protocole défini, maintien des câbles et accessoires, moteurs d'orientation, poulies et treuils.

III. MAINTENANCES CURATIVES

Chaque éolienne est reliée au système central de surveillance à distance. Si une machine signale un problème ou un défaut, le centre de service après-vente ainsi que l'antenne locale de service sont immédiatement avertis par l'intermédiaire du système de surveillance à distance. Le message est automatiquement saisi par le logiciel de planification des interventions et apparaît sur l'écran du technicien de service sédentaire. Moyennant un dispositif de localisation spécialement développé, le système de planification des interventions détecte l'équipe de service qui se trouve le plus près de l'éolienne en question.

Chaque opération de maintenance est ainsi réalisée le plus efficacement et le plus rapidement possible.

Annexe 8 : Liste des prestations d'exploitation technique et commerciale

I. EXPLOITATION TECHNIQUE

La gestion technique se décompose plus particulièrement comme suit :

- Le contrôle fonctionnel courant des éoliennes. L'objectif consiste à constater rapidement les arrêts de l'installation, à déclencher les contre-mesures adéquates et ainsi à atteindre une forte disponibilité des éoliennes sur le plan technique.
- La réalisation des contrôles de routine du parc éolien. L'objectif consiste à avoir une vue d'ensemble de l'état des installations techniques. Des contrôles appropriés plus fréquents doivent éventuellement être réalisés au cas par cas. Procéder au minimum :
 - Tous les ans à deux contrôles visuels des éoliennes avec montée dans la tour et respectivement à deux contrôles visuels des pales par la trappe de visite de la nacelle ;
 - Tous les ans à deux contrôles visuels supplémentaires des éoliennes sans montée dans la tour ;
 - Tous les ans à deux contrôles visuels du poste de livraison ;
 - Tous les ans à deux contrôles visuels du chemin de câble et des voies d'accès de même que des places de parking.
- La réalisation des rapports d'expertise avec l'accord du Client. L'objectif consiste à faire contrôler les éoliennes et leurs composants selon l'état actuel de la technique afin de s'assurer que ceux-ci fonctionnent conformément aux obligations des autorisations, homologations, conditions d'assurance et de garantie figurant dans les contrats de vente. Les tâches suivantes doivent être réalisées :
 - Mise en œuvre des expertises ;
 - Évaluation des expertises ;
 - Remise dans les délais des expertises auprès des destinataires extérieurs ;
 - Mise en œuvre dans les délais de la résolution des défauts constatés.
- La prise en charge technique finale des travaux de remise en état par des tiers au niveau des éoliennes et de leur infrastructure. Les travaux de remise en état et les défauts de fonctionnement des éoliennes mêmes sont réalisés voire résolus dans la mesure du possible et de manière indépendante par l'entreprise choisie dans le cadre des contrats de service conclus. La réalisation appropriée et en temps voulu de ces travaux de remise en état doit être contrôlée. Par ailleurs, les travaux de remise en état de l'infrastructure et ceux des éoliennes hors contrat de service doivent être mis en œuvre par un professionnel. Les travaux de remise en état ne doivent absolument pas être réalisés par le Fournisseur en personne.
- Le traitement final des sinistres sur la base des contrats d'assurance responsabilité civile, bris de machine, arrêt d'exploitation conclus par le Client. Le respect des conditions de ces contrats doit être garanti dans la mesure où ces derniers correspondent aux dispositions habituelles du marché propres à de tels contrats. Concernant les obligations qui en découlent, les parties s'engagent à s'entendre sur la répartition des responsabilités. Dans les tous cas, il convient de veiller à ce que les conditions d'assurance respectives soient respectées dans leur intégralité.
- Le traitement final des droits découlant des dispositions contractuelles en collaboration étroite avec le Client, plus particulièrement l'exercice des droits dans les délais et le contrôle du respect de ces droits résultant de
 - La réception des éoliennes immédiatement après leur mise en service
 - La réception des travaux de construction de l'infrastructure immédiatement après la mise en service
 - L'acceptation de la garantie concernant les éoliennes
 - L'acceptation de la garantie concernant les travaux de construction de l'infrastructure
 - Les droits en rapport avec la construction des éoliennes et leur fonctionnement.
- La prise en charge finale et la délégation s'avérant nécessaire des opérations de mises à niveau réalisées par des tiers ou des travaux d'optimisation des éoliennes et de leur infrastructure ;

- Les négociations après accord avec le Client avec l'exploitant du réseau électrique pour toutes les affaires liées au contrat de raccordement et à la vente d'électricité ;
- L'établissement des consignes de sécurité au travail et de fonctionnement ;
- La tenue d'un carnet d'entretien pour chaque éolienne reprenant tous les travaux réalisés sur l'éolienne, tels que les travaux d'entretien et de maintenance, tous les composants principaux remplacés et les révisions réalisées. De même, les délais de garantie doivent plus particulièrement y être indiqués ;
- La rédaction mensuelle d'un rapport sur l'historique de fonctionnement du parc éolien. Les Parties définissent que tous les frais en résultant sont à la charge du Fournisseur excepté les frais de mise à disposition de l'index.

Les autres obligations du Fournisseur sont les suivantes :

- Contrôle du bon fonctionnement des éoliennes en consultant au moins deux fois par jour le système de télésurveillance des éoliennes ;
- Service client 24 heures sur 24, également le week-end. Condition requise : assistance téléphonique 24 heures sur 24 fournie par le Fabricant ;
- Réponse dans l'heure aux incidents techniques (réalisation des opérations nécessaires) entre 8H00 et 22H00 après avoir pris connaissance de l'incident, également les week-ends et jours fériés pour ce qui est des travaux que le Fournisseur peut réaliser lui-même ; concernant les incidents ne pouvant être résolus que par le fabricant des éoliennes, le délai de réponse sera de six (6) heures conformément à l'alinéa 1 ;
- Planification, coordination et organisation de tous les processus techniques ;
- Contrôle du respect des règlements techniques ;
- Contrôle permanent du fonctionnement dans les règles des installations. Condition requise : logiciel de télésurveillance et dont le à disposition ;
- Prise de contact et résolution du problème avec le fabricant en présence de signes de dysfonctionnement ainsi qu'à partir des informations du Client et accord avec ce dernier sur la procédure à suivre en cas de questions importantes ;
- Garantie d'une surveillance informatique ;
- Engagement sur l'optimisation des prestations liées aux installations ;
- Détection des défauts techniques des installations ;
- Détection et traitement des défauts techniques avec le fabricant des installations ;
- Garantie des prestations de garantie et des propriétés techniques promises par le fabricant ;
- Préparation et documentation des dossiers de recours aux assurances (droit à indemnité) ; déclaration des sinistres assurés ainsi que traitement et contrôle des remboursements d'assurance ; information du Client sur l'évolution de ces procédures ;
- Documentation des prestations (production, disponibilité, avis d'incident technique, courbe de puissance), déclarations mensuelles et analyse ;
- Délégation, coordination et contrôle des opérations de maintenance et de garantie éventuelles ainsi que des autres opérations d'entretien et de maintenance nécessaires au bon fonctionnement. Délégation des opérations de maintenance ; délégation et prise en charge des rapports d'expertise nécessaires, détection et traitement des défauts et manques constatés dans les rapports conjointement avec le fabricant des installations ;
- Réalisation des autres tâches habituelles entrant dans le champ de prestation du présent Contrat et s'avérant nécessaires au bon fonctionnement. En font partie plus particulièrement les relations / la correspondance avec les autorités compétentes ainsi qu'avec les propriétaires fonciers concernés et les villes et communes environnantes.

II. EXPLOITATION COMMERCIALE

La gestion commerciale comprend la gestion des aspects commerciaux et administratifs liés au fonctionnement courant des éoliennes et de l'infrastructure du parc éolien. La gestion commerciale se décompose plus particulièrement comme suit :

- Le relevé du courant produit à l'exploitant du réseau électrique pour le compte du propriétaire du parc ;
- La prise en charge complète sur le plan commercial des contrats, plus particulièrement en matière de garantie du respect des obligations contractuelles et de l'exercice de tous les droits découlant des dispositions contractuelles ;
- La comptabilité courante y compris l'établissement des déclarations fiscales mensuelles préalables et la préparation du bilan annuel jusqu'à leur remise à un conseiller fiscal ;
- Le contrôle de l'entrée des factures et l'exécution des paiements dans la mesure où les factures et les frais engendrés respectent la version actuelle du budget prévisionnel des coûts conformément à l'Article 3 paragraphe 4 point d) ;
- La réalisation de la correspondance commerciale ;
- Le traitement de toutes les affaires avec les propriétaires des terrains pris à bail, à savoir, plus particulièrement, le paiement en temps voulu des loyers ou autres frais ainsi que les négociations avec les propriétaires fonciers sur la base des contrats de bail conclus pour ce qui est des dégâts sur les propriétés et les pertes de récoltes ainsi que les restrictions en matière d'utilisation des sols ;
- La rédaction mensuelle d'un rapport sur les aspects commerciaux du parc éolien.

Le propriétaire du parc peut charger l'exploitant commercial de réaliser d'autres prestations de service.

L'exploitant commercial fera appel à des collaborateurs qualifiés pour optimiser la réussite économique du parc éolien. Il y contribuera par son savoir-faire, sa connaissance du marché ainsi que ses relations avec les autorités, prestataires, fabricants et entreprises de services.

L'exploitant commercial assumera seul tous les frais liés à la réalisation des tâches commerciales susmentionnées qui lui sont propres. Toutefois, les autres frais occasionnés au nom du propriétaire du parc éolien seront à sa charge.

L'exploitant commercial garantit une documentation transparente et adéquate de toutes les tâches susmentionnées et sa mise à disposition dans les délais sur demande du propriétaire du parc. Les documents de travail et la documentation courante sont archivés au format numérique, seuls les documents dont la forme écrite est exigée par la loi ainsi que les documents à caractère juridique important sont archivés au format papier, à savoir les contrats et les documents comptables.

L'exploitant commercial exerce son activité en tant que commerçant prudent et avisé et respecte les règles de la technique, toutes les lois, règlements, dispositions et réglementations publiques.

L'exploitant commercial est en droit de transmettre à des tiers certaines obligations découlant de la présente liste des tâches. Dans ce cas, le propriétaire du parc doit en être informé. L'exploitant commercial peut refuser qu'un tiers exécute la prestation s'il émet en toute bonne foi des doutes fondés sur la qualification voire la qualité du travail du sous-traitant. L'exploitant commercial transmettra en son nom et à ses frais à des tiers les obligations qui lui incombent.

Annexe 9 : Business plan prévisionnel du projet éolien

Caractéristiques

	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	4	22,80	1 955	1 500 000	34 200 000

Tarif appel d'offre (€/MWh)	75,00
Taux	4,50%
Durée prêt	20,00
% de fonds propres	20%

Compte d'exploitation	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055
Chiffre d'affaires	3 343 050	3 363 108	3 383 287	3 403 587	3 424 008	3 444 552	3 465 220	3 486 011	3 506 927	3 527 968	3 549 136	3 570 431	3 591 854	3 613 405	3 635 085	3 656 896	3 678 837	3 700 910	3 723 116	3 745 454	3 767 927	3 790 535	3 813 278	3 836 157	3 859 174
Charges d'exploitation	-524 400	-532 266	-540 250	-548 354	-556 579	-564 928	-573 402	-582 003	-590 733	-599 594	-608 588	-617 716	-626 982	-636 387	-645 933	-655 622	-665 456	-675 438	-685 569	-695 853	-706 291	-716 885	-727 638	-738 553	-749 631
dt frais de maintenance	-314 640	-319 360	-324 150	-329 012	-333 947	-338 957	-344 041	-349 202	-354 440	-359 756	-365 153	-370 630	-376 189	-381 832	-387 560	-393 373	-399 274	-405 263	-411 342	-417 512	-423 774	-430 131	-436 583	-443 132	-449 779
dt autres charges d'exploitation	-209 760	-212 906	-216 100	-219 341	-222 632	-225 971	-229 361	-232 801	-236 293	-239 837	-243 435	-247 087	-250 793	-254 555	-258 373	-262 249	-266 182	-270 175	-274 228	-278 341	-282 516	-286 754	-291 055	-295 421	-299 853
Montant des impôts et taxes hors IS	-292 227	-292 426	-292 628	-292 832	-293 039	-293 248	-293 460	-293 675	-293 892	-294 112	-294 335	-294 560	-294 789	-295 020	-295 254	-295 491	-295 731	-295 974	-296 220	-296 469	-296 721	-296 977	-297 235	-297 497	-297 762
Excédent brut d'exploitation	2 526 423	2 538 416	2 550 409	2 562 401	2 574 390	2 586 376	2 598 358	2 610 333	2 622 302	2 634 263	2 646 214	2 658 154	2 670 083	2 681 998	2 693 898	2 705 783	2 717 650	2 729 498	2 741 326	2 753 132	2 764 915	2 776 673	2 788 404	2 800 108	2 811 781
Dotations aux amortissements	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	-2 280 000	0	0	0	0	0	1	2	3	4	5
Provision pour démantèlement	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	-13 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat d'exploitation	233 090	245 083	257 076	269 067	281 057	293 043	305 024	317 000	328 969	340 929	352 880	364 821	376 749	388 665	400 565	2 705 783	2 717 650	2 729 498	2 741 326	2 753 132	2 764 916	2 776 675	2 788 407	2 800 112	2 811 786
Résultat financier	-1 221 549	-1 182 072	-1 140 798	-1 097 645	-1 052 530	-1 005 361	-956 045	-904 486	-850 580	-794 221	-735 298	-673 693	-609 284	-541 945	-471 541	-397 934	-320 977	-240 518	-156 397	0	0	0	0	0	0
Résultat courant avant IS	-988 459	-936 989	-883 722	-828 578	-771 473	-712 318	-651 021	-587 486	-521 611	-453 292	-382 417	-308 872	-232 535	-153 280	-70 976	2 307 849	2 396 673	2 488 981	2 584 929	2 753 132	2 764 916	2 776 675	2 788 407	2 800 112	2 811 786
Montant de l'impôt sur les sociétés	25,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-323 850	-688 283	-691 229	-694 169	-697 102	-700 028	-702 947
Résultat net après impôt	-988 459	-936 989	-883 722	-828 578	-771 473	-712 318	-651 021	-587 486	-521 611	-453 292	-382 417	-308 872	-232 535	-153 280	-70 976	2 307 849	2 396 673	2 488 981	2 261 078	2 064 849	2 073 687	2 082 506	2 091 305	2 100 084	2 108 840
Capacité d'autofinancement	1 304 874	1 356 344	1 409 611	1 464 755	1 521 861	1 581 015	1 642 312	1 705 847	1 771 722	1 840 041	1 910 916	1 984 462	2 060 798	2 140 053	2 222 357	2 307 849	2 396 673	2 488 981	2 261 078	2 064 849	2 073 686	2 082 504	2 091 302	2 100 080	2 108 835
Flux de remboursement de dette	-867 517	-906 995	-948 268	-991 421	-1 036 536	-1 083 705	-1 133 021	-1 184 580	-1 238 486	-1 294 845	-1 353 768	-1 415 373	-1 479 782	-1 547 121	-1 617 525	-1 691 132	-1 768 089	-1 848 548	-1 932 669	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	437 357	449 350	461 343	473 335	485 324	497 310	509 292	521 267	533 236	545 197	557 148	569 088	581 017	592 932	604 832	616 717	628 584	640 432	328 410	2 064 849	2 073 686	2 082 504	2 091 302	2 100 080	2 108 835

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Annexe 10 : Lettre d'engagement : constitution des garanties financières



Déclaration d'intention

En application de l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, mis à jour à la date du 11 juillet 2023,

la société PARC EOLIEN LE TIERFOUR, société par actions simplifiée au capital de 5.000 € ayant son siège social 12, Rue Alek Plunian à St Jacques de la Lande (35136), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 853 913 507, représentée par Madame Catherine FAILLIET, Directrice générale de la société,

pétitionnaire de la Demande d'Autorisation Environnementale en vue d'être autorisée à implanter sur le territoire des communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86) quatre (4) éoliennes d'une puissance nominale maximale de 5,7 MW chacune,

déclare son intention de constituer les garanties financières d'un montant initial de cent soixante-sept mille cinq cents euros (167.500€) par éolienne, soit la somme de six cent soixante-dix mille euros (670.000€) pour l'ensemble du parc éolien.

Ce montant sera réactualisé par un nouveau calcul lors de leur première constitution avant la mise en service industrielle des machines. Il sera ensuite actualisé tous les cinq (5) ans selon la formule mentionnée en annexe de l'arrêté susvisé.

Conformément à l'article R516-2 (III) du code de l'environnement, dès la mise en activité de l'installation, l'exploitant transmettra au préfet un document attestant la constitution desdites garanties financières.

Saint-Jacques-de-la-Lande, le 16 juillet 2025
Pour la SAS PARC EOLIEN LE TIERFOUR

Directrice Générale
Catherine FAILLIET

